



Travailleurs et travailleuses de la construction (CCQ)

La commission de la construction du Québec (CCQ) travaille en partenariat avec les SARCA afin que ceux-ci puissent analyser les documents scolaires des travailleurs de l'industrie de la construction. Lorsque la personne possède les préalables scolaires requis pour l'obtention de sa carte de la construction, le SARCA rédige une lettre attestant de son niveau de scolarité. Cette lettre permet ensuite d'obtenir les cartes nécessaires auprès de la CCQ.

Voici les étapes à suivre après la réception de la lettre de la CCQ :

1. Communiquer avec le SARCA afin d'ouvrir le dossier et traiter la demande.
2. Se présenter au SARCA avec les documents scolaires originaux pour en faire des copies.
3. Une conseillère fait l'analyse des documents.
4. Résultat de l'analyse de dossier scolaire :
 - Si la personne possède les préalables requis :
 - La conseillère rédige la lettre d'attestation.
 - La personne peut venir récupérer la lettre au SARCA.
 - Elle remet ensuite la lettre à la CCQ.
 - Si la personne ne possède pas les préalables requis :
 - La conseillère complète le document indiquant ses préalables manquants.
 - Elle communique avec la personne pour l'informer des démarches à suivre.
 - Lorsque ses préalables sont complétés, la lettre peut être rédigée.
 - La personne pourra alors remettre la lettre à la CCQ.